



# DÉLIBÉRATION

## du 13 septembre 2022

Présents : 22 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme Marina LUCAS, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), Mme Agnès LEMARIÉ (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD), M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à Philippe THIBAudeau), Mme Rosalie OUTIN</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 07 septembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>15 SEP. 2022</b> Publiée, le <b>16 SEP. 2022</b> Notifiée, le	
Délibération n°22.5.6	<p><b><u>VOIRIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT</u></b></p> <p><i>Marché de fauchage et d'élagage de la voirie communale – Approbation du DCE et autorisation donnée au Maire de signer le marché</i></p>

Madame le Maire rappelle au Conseil que le marché de fauchage – élagage conclu en février 2020 avec l'entreprise HUET ET HAIE pour un montant, sur 3 ans, de 154 846,80€ TTC arrive à expiration le 31 décembre 2022.

Il convient de renouveler ce marché aux conditions suivantes :

- **Consultation scindée en deux lots : lot 1 – Élagage et lot 2 – Fauchage**  
**Concernant le lot 2, une étude comparative sera menée en parallèle en interne pour mesurer la viabilité économique de la reprise de la prestation en régie communale.**
- Dossier de consultation comportant : règlement de consultation, AE lot 1 / lot 2, CCAP, CCTP lot 1 / lot 2, DQE lot 1 / lot 2 et plan de la voirie communale.
- Date limite de remise des offres : 16 septembre 2022 à 12h ;
- **Montant estimatif du marché (total des deux lots sur trois ans) : environ 180 000€ TTC dont 25% pour le fauchage et 75% pour l'élagage.**
- Début des prestations : décembre 2022
- Marché annuel reconductible deux fois, conclu à prix révisable, passé suivant une procédure adaptée prévue aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.
- **Jugement des offres sur les critères suivants : prix = 70% et valeur technique des prestations = 30%**

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Sur proposition du Maire,*

*Vu l'exposé présenté,*

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité:***

► **APPROUVE** le DCE du marché de fauchage et d'élagage de la Voirie communale pour la période 2022 à 2024 tel que présenté,

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de fauchage et d'élagage de la voirie communale pour la période 2022 à 2024, avec les entreprises attributaires, après analyse des offres pour les lots 1 et 2.

Pour extrait conforme au registre »

**Nadine YOU,**  
Maire

